

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 8 JUILLET 2024
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2024-135

OBJET : Approbation d'une convention de prestations avec l'établissement public METEO-France pour la réalisation d'une carte territoriale de la chaleur urbaine

Membres en exercice	90
Présents titulaires	60
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	22
Absents	8

Votants	82
Abstention	0
Suffrages exprimés	82
Pour	82
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Thomas BERRUEZO, Marie-Laurence BEYOT, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Christian CAMBON, Olivier CAPITANIO, Agnès CARPENTIER, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Samuel MULLER, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Charles ASLANGUL représenté par Christel ROYER, Sylvain BERRIOS représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Eveline BESNARD représentée par Marc MEDINA, Jean-Luc CADEDDU représenté par Bruno BARNOYER, Adrien CAILLEREZ représenté par Jean-Marc BRETON, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Agnès CARPENTIER, Monique FACCHINI représentée par Dorine FUMEE, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Bernard GAUDIERE représenté par Philippe LHOSTE, Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Olivier CAPITANIO, Brigitte GAUVAIN représentée par Céline MARTIN, Michel HERBILLON représenté par Mary France PARRAIN, Catherine HERVÉ représentée par Karine PEREZ, Anne KLOPP représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Annick VOISIN, Pierre PELLÉ représenté par Bénédicte MARETHEU, Aurore THIROUX représentée par Laurent JEANNE.

Absents :

Valérie BIGAGLI, Rodolphe CAMBRESY, Geneviève CARPE, Véronique CHEVILLARD, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Christian FAUTRE, Aurélia GIRARD, Nassim LACHELACHE.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

OBJET : Approbation d'une convention de prestations avec l'établissement public METEO FRANCE pour la réalisation d'une carte territoriale de la chaleur urbaine

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement du 3 août 2009, notamment son article 42,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,

VU le code général des collectivités locales,

VU le code de l'énergie,

VU le code de l'environnement,

VU le code de l'Urbanisme,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial « Paris Est Marne&Bois » dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la délibération DC 2022-56, de l'Etablissement public Territorial Paris Est Marne&Bois, votée le 17 mai 2022 et approuvant, dans le Plan Climat Air Energie Territorial,

VU la délibération DC 2023-146, de l'Etablissement public Territorial Paris Est Marne&Bois, votée le 12 décembre 2023 et approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercvommunal,

VU le deuxième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) publié le 18 décembre 2018,

VU la stratégie de l'Europe relative à l'adaptation au changement climatique, adoptée le 24 février 2021,

VU le plan de gestion des vagues de chaleur, présenté le 8 juin 2023 par Christophe Béchu, ministre de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires,

VU l'avis de la Commission Environnement, Eau et Assainissement réunie le 17 juin 2024,

CONSIDERANT l'engagement de Paris Est Marne & Bois dans le dispositif « Territoires engagés pour la nature, formalisé en septembre 2020 et reconduit en 2024,

CONSIDERANT la nécessité, pour Paris Est Marne & Bois, de mettre en place des modalités de suivi du PLui et le choix de la cartographie des îlots de chaleur comme indicateur de l'efficacité des mesures prises en faveur de la réduction des impacts des dérèglements climatiques,

DELIBERE

ARTICLE 1 :
APPROUVE la convention de prestations de Recherche et Développement pour la réalisation d'une carte territoriale de la chaleur urbaine, entre l'Etablissement Public Territorial et l'établissement public METEO-FRANCE.

ARTICLE 2 :
PRECISE que le montant de la prestation décrite dans la convention est fixé à 17 766,00 € HT.

ARTICLE 3 :
AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

ARTICLE 4 :
Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitainio

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L.5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

09 JUL. 2024